

CONCOURS « VOTRE PLUS BELLE TABLE DE FÊTES »

Du nouveau sur la page Facebook de la commune pour les fêtes de fin d'année !

Après 2 années de concours du plus beau sapin de Noël, la Page Facebook vous propose de mettre en avant vos plus belles tables de fêtes ! Que vous soyez plutôt tradition, tendance, style minimaliste ou bien tout en couleur : montrez nous à quoi ressemble votre déco de table. Qu'elle soit de Noël ou du Nouvel an, votre table peut vous rapporter 20 € en bon d'achat si elle remporte un maximum de « J'aime » après publication de sa photo sur la page Facebook de la commune !

Règlement : vote 1/3 Facebook, 2/3 la commission communication. Date de clôture du concours le 7 janvier 17. Détails du règlement sur notre page Facebook.

INFORMATIONS CONNECTEES

Pour répondre à vos interrogations sur des actualités locales, des services de proximité, et y apporter les réponses, voici quelques bons relais pour vous aider :

Facebook Pance : pas besoin de compte, c'est en consultation libre. Allez jeter un œil !!!

Site www.pance.fr : les informations pratiques et actualités.

PIJ (Point Information Jeunesse) : vous apporte toutes les réponses pour le service baby sitting. N'hésitez pas à regarder leur site et leur page Facebook.

Certains nous dirons : « on ne sait pas faire de l'internet », on ne connaît pas les ordinateurs. La com'com' vous propose des formations. N'hésitez pas à les contacter : 02 99 43 70 80.

DATES A RETENIR

- ✓ 12 novembre : cérémonie du 11 novembre
- ✓ 19 novembre : mois du film documentaire, 15h à la salle polyvalente *
- ✓ 26 novembre : marché de Noël **avec le comité d'animation**
- ✓ 3 décembre : repas du CCAS
- ✓ 31 décembre : réveillon de la Saint Sylvestre **avec le comité d'animation**
- ✓ 13 janvier 2018 : vœux de la municipalité

Associations Pancéennes : Pensez à nous informer sur vos manifestations !!!

THEATRE 2018 : Un fil à la patte de Feydeau

10 et 11 février / 17 et 18 février / 24 et 25 février / 10 et 11 mars / 16 et 17 mars.
26 et 27 mai 2018, dernière représentation au théâtre de verdure

***Animation « Mois du Doc » :**

Un film documentaire est proposé par la bibliothèque : **La terre abandonnée**, en présence de **Elise Domenach**, Spécialiste de philosophie du cinéma, elle a travaillé sur le cas du nucléaire au cinéma, en travaillant deux ans au Japon sur les films sur Fukushima.

Contacts : Mairie de PANCE 02.99.43.01.13

Mail : mairie@pace.fr



BREVES de PANCÉ

LETTRE D'INFORMATION

La lettre d'infos – octobre 2017

ECOLE JEAN EON : OUVERTURE d'UNE 4^{ème} CLASSE

Consécutif à la déclaration, le jour de la rentrée scolaire, des derniers effectifs de l'école Jean Eon (augmentation de 10 élèves sur l'année pour un total de 83 enfants), l'inspection académique a accordé l'ouverture d'une 4^{ème} classe avec prise d'effet le 11 septembre dernier. Cette bonne nouvelle s'accompagne donc d'une modification de la répartition des élèves sur les quatre classes de la façon suivante :

- ✓ TPS/PS/MS : classe de Mme ALBERT
- ✓ GS/CP : classe de Mme BERTHOU
- ✓ CE1/CE2 : classe de M. SERPOLLIER
- ✓ CM1/CM2 : classe de Mme MUSTIERE

Parmi les locaux réinvestis pour un usage scolaire, la classe de CE1/CE2 est localisée dans la salle de garderie, cette dernière étant transférée dans le hall de l'orangerie afin d'offrir aux enfants un accueil plus confortable.

Nous souhaitons aux enfants et à leurs enseignants une très bonne année scolaire.

TEMPS d'ACTIVITES PERI- EDUCATIVES

Depuis quatre ans, la municipalité se charge de l'organisation des T.A.P. après l'école. Cette année, le comité de pilotage a choisi de proposer six ateliers :

- ✓ Sport avec Lisa de l'Office Cantonal
- ✓ Jeux sportifs avec Sylvie Gouablin (ASEM et coordinatrice)
- ✓ Arts avec Frédérique Jarry (ASEM)
- ✓ Jeux de société avec Aurore Davoust
- ✓ Yoga avec Vincent Le Saux
- ✓ Lectures et contes avec Mathilde Chicaud, bibliothécaire municipale

Une réflexion est à mener sur la poursuite des T.A.P. l'an prochain. Pour cela, la municipalité proposera une concertation avec les enseignants et les associations de parents d'élèves sur la base du bilan effectif du Projet Educatif Territorial.

LOTISSEMENT DES PETITS CHAMPS

Le permis d'aménager du lotissement communal est accordé depuis juillet dernier. L'attribution des marchés de travaux de viabilisation sera entérinée dès le prochain Conseil municipal. Les travaux débiteront sur la période fin novembre-mi décembre pour la première tranche. Le bulletin municipal de janvier 2018 consacrera un dossier thématique complet sur ce sujet.

INFORMATION

Un projet d'installation d'un relais de téléphonie est à l'étude par la Société FREE MOBILE, au lieu-dit Bel Air (Parcelle n° ZM 46).

Mise à disposition d'un dossier à caractère informatif en mairie.

LABEL MEUBLE 2** POUR LE GITE MUNICIPAL

Grâce au travail de rénovation entrepris depuis plus d'un an en partenariat avec le comité départemental du Tourisme, le gîte municipal s'est vu attribuer le classement meublé de Tourisme 2** renforçant ainsi son attractivité. Disposant de 3 chambres indépendantes regroupant 15 lits pour l'accueil de groupes, il s'est agrémenté de nouveaux équipements et services (salon de détente avec TV, équipements bébé, cuisine équipée rénovée, prêt de linge, draps et jeux d'extérieurs) dans un environnement aux nouvelles couleurs attrayantes. Nul doute que de nombreuses personnes auront à cœur de venir découvrir ce patrimoine local dans une ambiance chaleureuse et personnalisée.

ACCUEIL D'UNE BIBLIOTHECAIRE

La lecture publique relève de la compétence communale et a été sous administration associative durant de longues années. Au mois de septembre, la bibliothèque a abandonné sa forme associative pour devenir municipale, en plein accord avec le bureau de l'association, ses bénévoles, et le Conseil municipal. C'est un choix à la fois politique, afin de donner un nouvel essor à la bibliothèque et améliorer le service public dont elle a la charge, et il est aussi logique et bénéfique face aux enjeux du territoire (notamment la mise en réseau des bibliothèques pour offrir plus de services aux usagers).

Le projet a été voté et accepté en conseil municipal. L'activité, les exigences de fonctionnement, les impératifs autour de la mutualisation, les procédures administratives sont devenus trop importants pour que la structure conserve sa forme associative. Ainsi le travail des bénévoles sera-t-il désormais appuyé par celui de la **bibliothécaire municipale, Mathilde Chicaud**, recrutée en CDD pour 12 mois, à hauteur de 12H/semaine.

Les horaires d'ouverture au public sont élargis au mercredi après-midi (14H30 – 18H30), et les bénévoles continueront d'assurer les permanences du dimanche matin (11H – 12H15). Mathilde assurera plusieurs tâches dont les TAP de l'école pour l'ensemble des classes.

Nous communiquerons rapidement sur les évolutions à venir des services de la bibliothèque qui est, et doit rester, un lieu de convivialité et de rencontres. **Le fait marquant immédiat de la municipalisation est la gratuité des inscriptions, donc ne vous privez plus de l'accès à la lecture de proximité.** Vous souhaitez participer à cette nouvelle aventure collective ? Venez rejoindre l'équipe bénévole (contacter la Mairie).

TRANSPORT A LA DEMANDE : NOUVEAUX SERVICES

Tadi Lib' est un nouveau service de transport à la demande proposé sur le territoire. Il est accessible à tous les habitants du territoire (personnes ne possédant pas de permis de conduire, dépourvues de moyens de transport personnel ou en incapacité permanente ou temporaire d'utiliser un véhicule) du mardi au vendredi, de 9h à 18h et le samedi de 9h à 13h. Deux schémas de transport sont proposés sur les 20 communes de Bretagne Porte de Loire Communauté:

- 1- Les navettes domicile – centres bourg
- 2- Les navettes centres bourg – gares routières (bus illenoo) et ferroviaires

Réservation téléphonique préalable/tarif : 2 euros (-50% pour bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi ; gratuit pour enfants de moins de 12 ans et accompagnateurs de personnes en situation de handicap). Pour plus de renseignements, contacter :

le 08 10 35 10 35 ou par internet sur www.bretagneportede Loire.fr

Contacts : Mairie de PANCE 02.99.43.01.13

Mail : mairie@pace.fr

CCAS : portage de repas à domicile

Un service de portage de repas à domicile vous avait été proposé en 2015. Seulement 2 foyers avaient répondu positivement. De nouvelles sollicitations nous incitent à renouveler notre proposition.

Dans un premier temps, nous avons besoin d'identifier le nombre de personnes intéressées par cette prestation, de façon régulière ou non.

Le coût de ce repas sera par la suite estimé en fonction des demandes. Merci de vous adresser rapidement à la mairie.

BRULAGE DE DECHETS

Suite à plusieurs plaintes de la population, nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets de toute nature. Rappel du règlement sanitaire départemental article 84, lequel prévoit une amende de 450 € en cas d'infraction.

Cf Circulaire du ministère de l'écologie et de la santé du 18/11/2011.

ELAGAGE D'ARBRES ET TAILLE DES HAIES BOCAGERES

Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens sur les routes départementales, l'élagage des arbres et la taille des haies bocagères sont des actions d'entretien indispensables.

Vous êtes riverains : que devez-vous vous faire ?

Les riverains (propriétaires et locataires) sont tenus de tailler les végétaux et d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des routes départementales de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage et la visibilité des personnes, des véhicules, y compris ceux transportant des marchandises, et que les branches ne touchent pas les câbles. Les arbres, les branches et les racines qui avancent sur le sol des routes départementales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces routes. La responsabilité des riverains peut être engagée en cas de chute de branches sur le domaine public routier départemental.

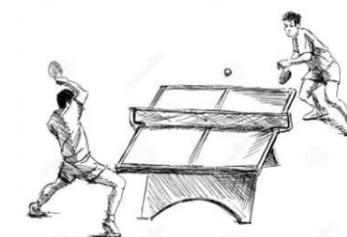
Le riverain qui ne l'exécute pas peut être mis en demeure par le Département. S'il persiste, le Département peut faire effectuer l'élagage aux frais du contrevenant.

La signalisation temporaire d'un chantier d'élagage ou d'abattage est sous la responsabilité de l'entreprise ou du riverain qui exécute les travaux et doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le Service Construction de l'Agence Départementale des Vallons de Vilaine peut accompagner les riverains sur cette signalisation temporaire.

Contact : Centre d'Exploitation Routier de Bain-de-Bretagne : 02.99.43.31.50.

A SAISIR

La municipalité propose à la vente deux tables de tennis de table, 80 € pièce. Bon état, avec filet. Un tirage au sort sera réalisé pour départager les personnes intéressées. Merci de vous faire connaître en Mairie jusqu'au 31 octobre 2017.



Facebook : commune de Pancé

www.pance.fr